



**MATÉRIEL À ACHETER (endroit de votre choix)**

**À noter : Nous recommandons de réutiliser le matériel en bon état des années précédentes, s'il y a lieu.**

Crayons (À renouveler au besoin)	12	Crayons à mine HB ou un pousse-mine 0.5 ou 0.7 avec mines de rechanges, crayons identifiés individuellement
	1	Taille-crayon avec réservoir et couvercle qui visse
	1	Ensemble de 8 crayons feutres, identifiés individuellement
	1	Ensemble de 24 crayons de couleur en bois, identifiés individuellement
	2	Surligneurs
	2	Crayons à billes (stylo) bleu et rouge
	2	Crayons feutres noirs à pointe fine permanent
	2	Étuis à crayons : 1 pour crayons de couleur et l'autre pour outils de travail
	2	Gommes à effacer blanches
	1	Règle en plastique de 30 cm transparente (en cm seulement)
	2	Crayons feutres effaçables à sec à pointe fine
Matériel bricolage	1	Bâton de colle de bonne qualité <b>40 g</b> (à renouveler)
	1	Paire de ciseaux 6 po semi-pointus
Cartables, duo-tang, autres	4	Grands cahiers (type Canada) lignés à l'encre 3 trous
	1	Duo-Tang avec pochette et attaches pour feuilles trouées (en plastique)
	3	Chemises légales (8 ½ X 14)
	2	Cartables 1 po (dont 1 pour l'anglais)
	1	Duo-Tang noir (pour la musique)
	1	Paquet de 100 feuilles lignées
	1	Paquet de 8 séparateurs
	20	Pochettes transparentes trouées (vendues en paquet de 10)
Autres	1	Calculatrice de base
	1	Rapporteur d'angle
	1	Paire d'oreillettes (écouteurs) pour le local informatique si l'élève désire avoir ses écouteurs personnels

**ÉDUCATION PHYSIQUE:**



Il est obligatoire que chaque enfant possède une **paire d'espadrilles** (qui s'attache selon ses habiletés, soit lacet ou velcro, et semelles non marquantes), un **short** et un **chandail** ou un **survêtement** dans un **sac de tissu**. Il est obligatoire d'avoir un élastique pour les cheveux longs et il est suggéré d'avoir une paire de bas supplémentaire, le tout identifié au nom de votre enfant.

Comme toutes les écoles publiques du Québec, l'école de Carillon doit se conformer au « **Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées** » qui entre en vigueur le 1 juillet 2019.

Plus spécifiquement, pour les besoins de l'école de Carillon, selon ce règlement, il y a gratuité pour les flûtes et les oreillettes (écouteurs pour l'ordinateur).

- Les flûtes seront utilisées de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année.
- Les oreillettes (écouteurs) seront utilisées de la 1<sup>re</sup> année à la 6<sup>e</sup> année (incluant les classes de communication et la classe-ressource).

Pour les enfants qui n'auront pas ces articles, ils seront dorénavant prêtés par l'école.

Cependant, si vous possédez déjà ces articles et que votre enfant aura au cours de son année scolaire à en faire usage, vous vous invitons à fournir ces articles à votre enfant. Puisque les flûtes et les oreillettes sont en contact direct avec le corps humain, ce sera plus hygiénique.

D'autre part, vous êtes libre de mettre à la disposition de votre enfant une boîte de mouchoirs pour plus de commodité pour lui.

**Nous vous recommandons :**

- ✓ **D'identifier le matériel de votre enfant, d'apporter un sac de vêtements de rechange, de vous prémunir d'une assurance-accident pour écolier.**

